



COMMUNE de SERMERSHEIM

Conseil Municipal du 13 mars 2023 Procès-Verbal de séance

Lundi 13 mars 2023 à 19h30, le conseil municipal de Sermersheim s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale du 9 mars 2023 et en nombre valable, sous la présidence de M. Fernand WILLMANN, Maire, dans la salle du conseil municipal, sise 18 Allée des Tilleuls à Sermersheim.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **15**

Présents : Fernand WILLMANN, Didier FRICK, Jacky BLUMERT, Grégory SIFFERT, Claudia MOSSER, Matthieu MARCADE, Olivier PHILIPPE, Frédéric DROMSON, Serge MARTINELLO, Serge REBERT, Clarisse RINGEISEN MEYER.

Absents : Arnaud BOESPFLUG (donne pouvoir à Matthieu MARCADE), Sébastien SENART, (donne pouvoir à Didier FRICK), Sébastien MAYER (non excusé), Stéphanie DELOY (donne pouvoir à Clarisse RINGEISEN MEYER)

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23 janvier 2023

RESSOURCES HUMAINES

1. Adoption de l'accord collectif local sur le télétravail
2. Recours au télétravail

AFFAIRES GENERALES

3. Collecte des Biodéchets - Convention d'occupation du domaine publique
4. Vente des volumes 2 et 3 du groupe scolaire (Périscolaire)
5. Commission Consultative Communale de la Chasse

DIVERS & INFORMATIONS

6. Points divers et communications

Didier FRICK est désigné secrétaire de séance

M. le Maire propose, sur avis de son Conseiller Municipal, Olivier PHILIPPE d'ajouter à l'ordre du jour les points concernant les travaux 2023 de l'ONF :

6. Plan de coupes 2023
7. Programme de travaux 2023
8. Etat d'assiette 2024

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'ajouter les points précités à l'ordre du jour.

Le Procès-Verbal de la séance du 23 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

RESSOURCES HUMAINES

1. Adoption de l'accord collectif local sur le télétravail

M. le Maire présente les dispositions de l'accord collectif local sur le télétravail à l'assemblée.

- Vu** le code général de la fonction publique ;
- Vu** le décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique ;
- Vu** le décret n°2021-904 du 7 juillet 2021 relatif aux modalités de la négociation et de la conclusion des accords collectifs dans la fonction publique ;
- Vu** l'accord collectif national relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique, négocié et signé à l'unanimité le 13 juillet 2021 par les organisations syndicales représentatives des trois versants de la fonction publique, publié au Journal officiel le 3 avril 2022 ;
- Vu** l'accord collectif local relatif à la mise en œuvre du télétravail dans les collectivités et leurs établissements de moins de 50 agents relevant du comité technique (CST) placé auprès du Centre de gestion du Bas-Rhin, négocié et signé le 16 novembre 2022 par les organisations syndicales représentatives, publié le 2 mars 2023 ;
- Considérant** que le télétravail s'est particulièrement répandu au sein de la fonction publique au cours des cinq dernières années avec une accélération inédite à partir de l'année 2020 marquée par le début de la crise sanitaire liée à la pandémie de la covid-19 ;
- Considérant** que, devant la nécessité et l'urgence de sécurité et de santé, certains agents ont été placés, de fait, en télétravail en dehors de tout cadre réglementaire, soulevant ainsi des questions nouvelles tant juridiques qu'opérationnelles ;
- Considérant** la nécessité de réexaminer plus largement la place de cette modalité de travail parmi d'autres, d'interroger l'organisation du travail dans la fonction publique au regard notamment de la continuité des services publics, de la conciliation de la vie personnelle et de la vie professionnelle, et des nouveaux enjeux sociétaux (impact environnemental, territorial, attractivité du secteur public), le Gouvernement a choisi de privilégier la voie du dialogue social tel qu'issue de l'ordonnance du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique pour redéfinir un nouveau cadre réglementaire sur le télétravail qui soit à la fois commun aux trois versants de la fonction publique et particulier à chaque fonction publique ;
- Considérant** l'accord collectif inter-fonctions publiques approuvé à l'unanimité le 13 juillet 2021 par l'ensemble des syndicats et des employeurs de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique territoriale, lequel impose à tous les employeurs publics d'engager des négociations avant le 31 décembre 2021 en vue de la conclusion d'un accord relatif au télétravail qui déclinera l'accord pris au niveau national ;
- Considérant**, l'ouverture des négociations le 24 novembre 2021 avec les organisations syndicales représentatives disposant d'au moins un siège au comité technique placé auprès du Centre de gestion du Bas-Rhin et l'accord qui en est issu le 16 novembre 2022 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés ;**

DECIDE :

- **D'ADOPTER** l'accord collectif sur le télétravail signé à l'unanimité par les organisations syndicales représentatives le 16 novembre 2022 ;
- **D'INSTAURER** le télétravail dans le respect des dispositions réglementaires du décret du 11 février 2016 suscitée et de l'accord collectif du 16 novembre 2022 ;

2. Recours au télétravail

M. le Maire informe les conseillers que le recours au télétravail doit faire l'objet d'une délibération du Conseil après avis de Comité Social Territorial (CST). Il informe les membres de l'assemblée des dispositions à prendre dans la délibération.

Ayant entendu les explications de M. le Maire

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés ;**

DECIDE de proposer à la validation du Comité Social Territorial le recours au télétravail dans les conditions suivantes :

- Autoriser le télétravail pour tous les agents de la commune
- Réserver le télétravail aux activités administratives d'un secrétaire de Mairie
- Autoriser le télétravail au domicile de l'agent
- Verser l'indemnité forfaitaire de 2,88 € par jour de télétravail dans la limite de 253,44 € par an.

AFFAIRES GENERALES

3. Collecte des Biodéchets - Convention d'occupation du domaine public

M. le Maire présente à l'assemblée la convention d'occupation du domaine public présentée par le SMICTOM d'Alsace Centrale, ayant pour objectif de définir les modalités d'installation des bornes d'apport volontaire de biodéchets et de collecte de ces derniers.

Ayant entendu les explications de M. le Maire

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à 12 voix pour, à 1 voix contre (Matthieu MARCADE)**

DECIDE d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec le SMICTOM d'Alsace Centrale.

4. Vente des volumes 2 et 3 du groupe scolaire (Périscolaire)

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les volumes 2 et 3 du groupe scolaire, actuellement occupés par le périscolaire sont toujours propriété de la commune. Suite à l'entretien avec le notaire en charge du dossier, il s'avère que l'acte de vente n'a pas été signé par les précédents élus et qu'il convient d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente en faveur de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein pour l'euro symbolique.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés ;**

DECIDE d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente à l'euro symbolique des volumes 2 et 3 du groupe scolaire « Adélaïde » et tous documents y afférents.

5. Commission Consultative Communale de la Chasse

M. le Maire rappelle que les baux de chasse arriveront à échéance le 1^{er} février 2024 et présente la procédure de renouvellement des baux de chasse. Il précise ensuite qu'il est nécessaire de créer une Commission Consultative Communale de la Chasse composée de trois élus dont M. le Maire. M. le Maire propose de nommer Olivier PHILIPPE et Grégory SIFFERT, membres de la commission « Chasse ».

Ayant entendu les explications de M. le Maire

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés ;**

DECIDE de nommer Olivier PHILIPPE et Jacky BLUMERT, membres de la Commission Consultative Communale de la Chasse.

6. Plan de coupes 2023

M. le Maire présente l'état prévisionnel des coupes pour l'exercice 2023 validé par la commission « Forêt » selon le tableau ci-dessous :

Frais d'exploitation			
DEPENSES	€uros	RECETTES	€uros
Salaires + charges ouvrières	6 594,--	Valeur de bois vendus	
Charges patronales	2 836,--	Valeur des bois délivrés	
Débardage et câblage	4 180,--	Coupes à façonner	29 190,--
Maîtrise d'œuvre	2 200,--	Valeur bois non façonnés	
Assistance à la gestion	472,--	Coupes en vente sur pied	
Divers	703,--		
TOTAL frais d'exploitation (HT)	16 985,--	TOTAL des recettes	29 190,--
Bilan net prévisionnel (HT) : 12 205,-- €uros			
TVA sur frais exploitation (5,5%)	1 093,--		

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés ;**

DECIDE :

- d'approuver l'état prévisionnel des coupes pour l'exercice 2023 tel que présenté ci-dessus ;
- d'approuver son inscription au budget ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents y relatifs.

7. Programme de travaux 2023

M. le Maire présente le programme des travaux tel qu'il a été élaboré par l'ONF et validé par la commission « Forêt » :

	Estimé HT	
Travaux Patrimoniaux (Honoraires ATDO)	1 155,70	
Travaux d'Exploitation (ATDO)	1 027,20	

Travaux subventionnables (Plantation P.7)	880,--	
Honoraires sur travaux subventionnables	100,10	
Travaux de maintenance parcellaires	1 790,--	
Travaux Sylvicoles	5 410,--	
Travaux d'infrastructure	970,--	
Travaux divers	1 940,--	
TOTAL	13 273,--	

Plan de coupe 2023 (bilan net prévisionnel) : + 12 205,-- €uros
Travaux 2022 : - 13 273,-- €uros

RESULTAT prévisionnel 2023 (HT) :	- 1 068,-- €uros
--	-------------------------

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés ;**

DECIDE :

- d'approuver le programme de travaux pour l'exercice 2023 tel que présenté ci-dessus ;
- d'approuver son inscription au budget ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents y relatifs.

8. Etat d'assiette 2024

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un "état d'assiette des coupes", qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

L'approbation de l'état d'assiette n'entraîne que la façon de désigner les tiges suivant le mode de destination des produits à marteler. Après martelage, ces coupes seront inscrites à l'EPC (Etat Prévisionnel des Coupes) de l'exercice 2024, qui sera soumis à approbation fin 2023. C'est bien l'approbation de l'EPC qui engagera alors une décision d'exploitation et de commercialisation des produits de la coupe.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés ;**

DECIDE :

- d'approuver l'Etat d'Assiette 2024 pour les parcelles 17_i, 4_i et 20_a en bois façonnés ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents y relatifs.

DIVERS & INFORMATIONS

9. Points divers et communications

M. le Maire présente les avancées des dossiers Police Municipale et Brigade Verte et rappelle les grandes différences entre ces deux services. Il rend compte de la réunion qu'il a eu avec la Police Municipale de Benfeld et présente la simulation budgétaire transmise par la commune de Benfeld pour l'installation d'une police municipale et les données chiffrées de la CEA concernant l'installation d'une brigade verte. Il propose de soumettre le budget Police

Municipale à la décision de la commission « Finances » puis à celle du Conseil lors de l'approbation du budget.

M. le Maire fait le point sur les situations de Cindy WETTERER, actuellement en arrêt maladie et Rémy STADELWIESER en fin de droits à congé longue maladie.

Concernant le dossier 17 rue des Forgerons, M. le Maire rend compte des nouvelles pistes de travail et notamment celle menant à la réalisation d'une maison médicale.

Point sur les travaux en cours et à venir :

- Pont du Ried : les travaux d'inspection du pont sont prévus en semaine 14
- Rue de la chapelle : Intervention Enedis prévoit une coupure électrique le 21/03/2023 dans le cadre des travaux sur le réseau
- Ancienne Friche Mayer / Rue des pêcheurs : Travaux de sondage géotechnique
- Box frigorifique Dreyfuss : le demandeur souhaite revoir l'orientation du box. Il doit également refaire une demande à Enedis
- Complexe sportif : la ligue de football du Grand Est demande que le complexe sportif soit clôturé en vue d'une éventuelle montée à l'échelon supérieur

Présentation des journées thématiques :

- Développement durable le 15/04/2023 avec notamment le Repair'Café et Vélostation parmi les nombreuses activités autour de la récup et du développement durable
- Elsass Putz le 22/04/2023 organisé conjointement avec la commune de Huttenheim (la partie conviviale sera organisée par la commune de Sermersheim à la MTL)
- Vers une gestion économe des espaces verts organisée par le SMICTOM le 28/03/2023

Vente de fleurs de printemps et légumes par Sermanimations. La Présidente de l'association sollicite la commune afin d'obtenir une aide en offrant 2 plants de tomate pour 15 € d'achats de légumes par les habitants de la commune. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Présidente de Sermanimations.

Le Maire propose d'organiser un repas avec l'ensemble du Conseil Municipal. Les élus sont invités à réfléchir au moment opportun (lundi après une séance de Conseil, vendredi avant un week-end)

Les prochaines réunions :

- Commission SAJ
- Commission Communication
- Commission réunie : Cadre de vie, SAJ, Développement durable et Travaux
- **Commission Finances (réduite) le mercredi 22 mars 2023 à 18h**
- **Commission Finances (plénière) le lundi 27 mars 2023 à 19h30**
- **Conseil Municipal le lundi 3 avril 2023 à 19h30**

La séance est levée à 22h15.

Sermersheim, le 14 mars 2023

Le secrétaire de séance,

Didier FRICK

Le Maire,

Fernand WILLMANN